



Délibération du Comité syndical

N° 945-02-23

**Objet : Contribution à
Mégalis Bretagne
pour obtenir la salle
des marchés**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude.

Etaient excusés : ROBIN Guénaël.

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, MOREL Martine.

Secrétaire de séance : AUDO Daniel.

Date des convocations : 30 janvier 2023

Exposé des motifs

Le Pays de Pontivy a accès au portail des services de Mégalis Bretagne, notamment pour transmettre des actes en dématérialisé.

Dans le cadre du marché pour la révision du SCoT, il est nécessaire d'avoir également accès à la salle des marchés de Mégalis Bretagne pour lancer la consultation. Par le montant estimé du marché, la réglementation européenne impose que la consultation pour recruter un bureau d'études soit lancée de façon dématérialisée. Ce sera donc fait *via* la salle des marchés de Mégalis.

Pour bénéficier de ce service, une contribution de 800 € doit être versée à Mégalis Bretagne. Cette contribution sera versée tous les ans jusqu'à l'application du SCoT, c'est-à-dire 2026. Toutes les formalités administratives relatives au marché devront être réalisées *via* Mégalis.

Ce montant devra être inscrit sur le budget 2023.

La contribution est un acte réalisé par le Président du Pays après délibération du comité syndical.

L'accès à la salle des marchés sera possible dès lors que Mégalis aura reçu la délibération du Pays de Pontivy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°944-02-23 du 9 février 2023 relative au lancement du marché public pour le recrutement d'un bureau d'études chargé d'assister le Pays de Pontivy dans la révision du SCoT ;

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 056-255613416-20230209-945_02_23-DE

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical :**

- Prévoit d'inscrire le montant de 800 € au budget 2023 du Pays ;
- Autorise le Président à réaliser cette contribution au nom du Pays de Pontivy et toute autre mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Fait à Pontivy,
Le 9 février 2023
Le Président,
Claude VIET



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**